Beaucaire : le maire FN Julien Sanchez gagne la bataille contre des commerçants musulmans (MàJ)

02/09/2015 à 10h24



02/09/15

France 3 Pays Gardois

26/06/2015

Le tribunal administratif de Nîmes a rejeté mercredi la demande de 3 000 euros au titre de frais de justice des commerçants musulmans de Beaucaire, qui attaquaient la mairie (FN) pour deux arrêtés qu'ils estimaient discriminatoires, selon l'avocate de Julien Sanchez. Le tribunal a constaté le non-lieu à statuer et par conséquent rejeté la demande des commerçants, a indiqué à l'AFP Me Sylvie Josserand.

Les deux arrêtés municipaux, datés des 16 et 17 juin 2015, visaient à règlementer la vente d'alcool et le stationnement en réunion et à interdire à tous les commerces de travailler

entre 23 heures et 5 heures dans deux rues de la ville. Selon les commerçants, ces arrêtés étaient “discriminatoires, visant spécifiquement des commerçants musulmans, en plein ramadan, au moment où l’activité économique bat son plein”. Les deux mesures ont entretemps été abrogées et remplacées par deux nouveaux arrêtés le 19 août qui interdisent également l’ouverture des commerces de 23 heures à 5 heures.

(…) Le Point

25/08/2015

Des commerçants musulmans de Beaucaire (Gard) ont demandé mardi devant le tribunal administratif de Nîmes 3 000 euros de dédommagements pour deux arrêtés – abrogés depuis – du maire FN Julien Sanchez, qu’ils estimaient “discriminatoires”.

Les deux arrêtés municipaux, datés des 16 et 17 juin 2015, visaient à règlementer la vente d’alcool et le stationnement en réunion, mais surtout à interdire aux commerces de travailler entre 23 heures et 5 heures du matin dans deux rues de la ville. Or selon les commerçants, ces arrêtés étaient “discriminatoires, visant spécifiquement des commerçants musulmans, en plein ramadan, au moment où l’activité économique bat son plein”.
Les deux mesures ont entre-temps été abrogées et remplacées par deux nouveaux arrêtés le 19 août qui interdisent également l’ouverture des commerces de 23 heures à 5 heures.

“*C’est une manoeuvre pour éviter une condamnation devant le tribunal administratif*“, a déclaré à l’AFP Abdallah Zekri, le président de l’Observatoire national contre l’islamophobie, au sein du Conseil français du culte musulman (CFCM), qui s’est porté partie civile. En conséquence, l’avocat des six commerçants plaignants, Raphaël Belaïche, a indiqué en

audience ne plus “*pouvoir plaider pour la suspension des arrêtés puisqu’ils ont déjà été abrogés*“, *mais il a réclamé 3 000 euros de dédommagements à la ville de Beaucaire pour leur aspect “discriminatoire”.*